

ARRETE n° 25-417

Portant sur la nomination du référent Cordées de la Réussite et Égalités des Chances

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Morgan PIEZEL, enseignant, est nommé référent Cordées de la Réussite et Égalités des Chances à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2028.

Article 2 :

Cette fonction relève du point du Référentiel d'Équivalences Horaires « le pilotage de projets pédagogiques nationaux ou internationaux » avec une rémunération à hauteur de 28 HETD.

Fait à Troyes, le 25 septembre 2025,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr